



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
Projet de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme
Commune de Cuxac-Cabardès

Monsieur le Maire de Cuxac-Cabardès et son conseil municipal ont engagé une modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune par délibération N°2020/058D du 14 Octobre 2020.

Cette modification a pour objet : **Correction, du règlement graphique uniquement, d'une erreur matérielle sur le zonage Neo (éolienne oubliée).**

Conformément aux modalités de concertation fixées par délibération, le dossier et un registre seront mis à disposition du public en mairie pendant une durée d'un mois,

du Lundi 4 janvier 2021 au Lundi 8 Février 2021 inclus,
Du lundi au jeudi de 08H00 à 12H00.

Le dossier sera consultable sur le site www.cuxac-cabardès.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre, ou les adresser par écrit, avec accusé de réception ou reçu à l'adresse suivante :

Mairie de Cuxac-Cabardès
5 Place Antoine Courrière
11390 CUXAC CABARDES

Les observations seront tenues à la disposition du public.

A l'expiration du délai, le registre sera clos. Le bilan de mise à disposition sera présenté en conseil municipal qui en délibérera, et adoptera le projet de modification simplifié n°4 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et observations du public.

Le Maire,
Paul GRIFFE,